

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 39**  
**Hebdos régionaux de l'Estrie**

**Projet de d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury**

**LE BAPE DONNE LA PAROLE AUX CITOYENS !**

Québec, le 29 mars 2021 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Gauthier, présidente, et de M. Michel Germain, commissaire, tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le [Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury](#) en mode tout numérique à compter du **lundi 12 avril 2021, à 19 h**.

Cette partie de l'audience sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires, des opinions verbales et des suggestions des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission.



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

<b>DATE</b>	:	<b>À compter du lundi 12 avril 2021</b>
<b>HEURE</b>	:	<b>19 h</b>
<b>EN LIGNE</b>	:	<a href="https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/">https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/</a> <a href="https://www.facebook.com/BAPEquebec/">https://www.facebook.com/BAPEquebec/</a>

**COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?**

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent tout de même exprimer leur opinion verbalement au cours de l'audience publique.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à prendre connaissance des [règles de participation](#) en audience publique. Le document [Comment participer à une audience publique du BAPE](#) pourra également vous outiller dans le développement de votre mémoire ou de votre présentation.

**COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE OU UNE OPINION VERBALE ?**

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement au cours de l'audience est invitée à en informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, M<sup>me</sup> Line Jobin. Vous devez transmettre le formulaire en ligne [Avis d'intention](#) disponible dans le site Web du BAPE **au plus tard le jeudi 1<sup>er</sup> avril à 16 h**. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, vous pouvez transmettre votre avis d'intention par télécopieur au 418 643-9474 ou nous informer par téléphone en composant sans frais le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le jeudi 8 avril à midi** en utilisant le formulaire en ligne [Dépôt de mémoire](#), ou par la poste, au 140, Grande Allée Est, bureau 650, Québec (Québec)

G1R 5N6, à l'attention de M<sup>me</sup> Line Jobin. Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à [let-bury@bape.gouv.qc.ca](mailto:let-bury@bape.gouv.qc.ca).

Conformément à la loi, le BAPE veille à la protection des renseignements personnels et vous demande de fournir vos coordonnées sur une page distincte de votre mémoire, puisque le BAPE ne modifie pas les mémoires déposés. **Un mémoire transmis sans ces renseignements ne pourra être considéré par la commission.** Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leurs présentations devant la commission et seront ensuite diffusés dans le site Web du BAPE.

#### OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

L'ensemble du dossier est disponible en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#) sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. On peut également y accéder dans le site Web du BAPE [à la page dédiée au mandat](#), où les transcriptions des séances de la première partie de l'audience et les autres documents déposés dans le cadre des travaux de la commission d'enquête sont par ailleurs regroupés.

Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables, aucun centre de consultation n'est ouvert dans la communauté. Les personnes qui ne seraient pas en mesure de consulter la documentation relative au projet sur Internet sont invitées à communiquer avec le BAPE au 1 800 463-4732.

#### LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !

La participation du public est essentielle pour la commission d'enquête. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, au plus tard le 14 juillet 2021. Le ministre disposera alors de 15 jours pour rendre public le rapport.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M<sup>me</sup> Line Jobin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M<sup>me</sup> Rachel Rousseau, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [let-bury@bape.gouv.qc.ca](mailto:let-bury@bape.gouv.qc.ca).

– 30 –

Source : Rachel Rousseau  
Conseillère en communication  
581 925-0692 ou 1 800 463-4732  
[let-bury@bape.gouv.qc.ca](mailto:let-bury@bape.gouv.qc.ca)